

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT 2024-2025

RECUEILLIR LES AVIS DE NOS PARTENAIRES POUR S'AMELIORER



Henriman a tenu son sixième conseil de perfectionnement !

Le Conseil se réunit une fois par an et rassemble la direction, des membres de l'équipe Henriman, des parents d'élèves, des délégués, des alternants ainsi que des gérants ou tuteurs issus de nos entreprises partenaires.

Afin de favoriser une représentation diversifiée, nous souhaitons inviter, à chaque Conseil, des participants différents, dans le but de recueillir une variété d'avis, de suggestions et de recommandations.

Le Conseil de perfectionnement constitue une obligation légale pour les CFA.

Il permet de recueillir les avis de nos entreprises partenaires afin d'améliorer nos offres de formation.

Nos chiffres

2024-2025

377 apprenants

- ➔ 233 contrats d'apprentissage
- ➔ 144 contrats de professionnalisation

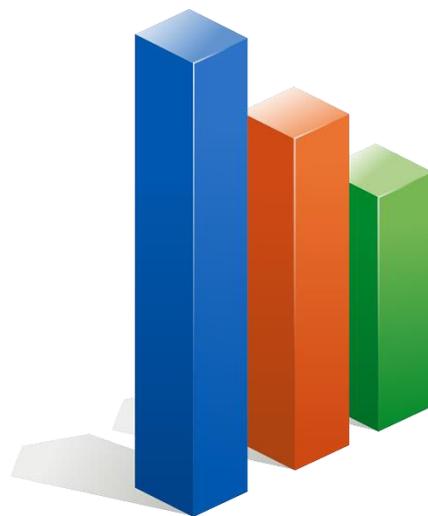
Taux de réussite aux examens : 93.4 %

Note moyenne attribuée aux formations : 3,2/4

Note moyenne attribuée aux entreprises : 3,3/4

Taux de rupture : 14,85 %

Taux d'abandon : 6,90 %



Le conseil recommande de :

- Informer les alternants sur les risques liés à la consommation de drogue et d'alcool dans le secteur du CHRD
- Maintenir l'exigence de la formation
- Modifier la pédagogie pour le jeune public
- Renforcer le recueil de motivation des jeunes publics
- Maintenir l'exigence du permis de former à destination des tuteurs d'entreprise
- Nommer un parrain ou marraine de session
- Développer les dispositifs de formation

Henriman s'engage à :

- Développer les offres de formation
- Multiplier les approches pédagogiques au près du jeune public
- Maintenir l'accompagnement des stagiaires en difficultés
- Créer une formation sur les risques liés à la consommation d'alcool et produits stupéfiants dans le secteur du CHRD
- Approfondir le recueil de motivation des alternants